

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Maha GULFRAZ à L'Houssain EL MAZOUZI ;  
Thierry MANSION à Pascale ANDRIANASOLO.

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

**Franck CAPMARTY** est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.**

## **1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions numérotées de **2023-091 à 2023-098**.

## **2 - PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

**Considérant** qu'il convient d'informer les membres du conseil municipal des décisions numérotées **2023-091 à 2023-098**, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

**Fait à Montmagny, le 05 octobre 2023**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire, Patrick Floquet**

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en sous-préfecture le..... **10 OCT. 2023**  
Publié le..... **10 OCT. 2023**  
Notifié le..... **10 OCT. 2023**  
Montmagny, le..... **10 OCT. 2023**

Le Maire  
Patrick FLOQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20231005-DL2023-0510-083-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 10/10/2023

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<u>2023/091</u>	ART'M	Relative à la signature d'une convention avec l'association ART'M pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux municipaux (école Eugénie Cotton, école élémentaire les Lévriers, centre de loisirs le Cornouiller)	du 12 septembre 2023 au 28 juin 2024	à titre gracieux
<u>2023/092</u>	MONTMAGNY SPORTS	Relative à la signature d'une convention avec MONTMAGNY SPORTS section danse et gym pour la mise à disposition à titre gratuit de l'école Eugénie Cotton	du 11 septembre 2023 au 04 juillet 2024	à titre gracieux
<u>2023/093</u>	SACEM	Relative à l'acceptation du contrat n° 02-10002338735-01 de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour la mise en place de lectures musicales	Année 2023	76,78 € TTC
<u>2023/094</u>	ASSOCIATION DU QUARTIER DU BARRAGE	Relative à la signature d'une convention d'occupation de locaux (logement de fonctions et cour de l'école Jean-Baptiste Clément) et de matériels avec l'association du quartier du Barrage pour l'organisation de l'aide aux devoirs	du 04 septembre 2023 au 30 août 2024	à titre gracieux
<u>2023/095</u>	ESSOR et EIFFAGE ROUTE	Relative à la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°MT20019 concernant les travaux d'entretien et de gros entretien des voiries communales à Montmagny et supprimant l'obligation d'un PV pour un montant inférieur à 25 000 € HT	/	Sans
<u>2023/096</u>	APF France HANDICAP	Relative à l'acceptation du devis n°95.DV2023089-044MAI de l'association « APF France handicap délégation du Val-d'Oise » pour la mise en place d'une « sensibilisation au handicap »	25-oct.-23	250,00 € TTC
<u>2023/097</u>	ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DU VAL-D'OISE	Relative à la signature d'une convention avec l'association « Protection civile du Val-d'Oise » pour la mise en place d'une initiation aux premiers secours	25-oct.-23	450,00 € TTC
<u>2023/098</u>	INSTITUTION NATIONALE DU SOMMEIL ET DE LA VIGILANCE	Relative à l'acceptation du devis n°DEV148 de l'association « Institution nationale du sommeil et de la vigilance » pour la mise en place d'un stand prévention sommeil	25-oct.-23	855,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture  
095-219504271-20231005-DL2023-0510-083-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 10/10/2023

# Acte à classer

DL2023-0510-083

1 2 3 4 5 6  
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour > AR reçu < Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-10T16-16-54.01 ( MI248065896 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20231005-DL2023-0510-083-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DL2023-0510-083 Décisions du Maire.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:38

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 10/10/23 à 14:38

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 10/10/23 à 16:05

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 16:16

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 16:27